

Association Scolaire Intercommunale du Jorat Case postale 85 1083 Mézières
Devoirs surveillés Forel-Savigny 2015-2016

Chers parents, Chers élèves,

Nous avons le plaisir de vous informer de la mise en place des devoirs surveillés. Le ou les sites seront définis après réception des inscriptions.

Les devoirs surveillés auront lieu du lundi 29 février 2016 au jeudi 16 juin 2016, au collège de Forel et ou de Savigny.

Des séances offrant aux élèves un cadre pour faire leurs leçons et la présence d'une surveillante compétente sont prévues les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h30 sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.

Les parents sont responsables du retour à domicile. L'écolage est fixé à Fr.12.-- par séance. Le paiement doit être effectué au début du semestre. L'inscription est valable pour la fin de l'année scolaire. À l'inscription, un forfait administratif unique de Fr. 25.-- sera facturé pour l'ouverture du dossier. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la responsable, Madame Muriel Preti au 021 903 22 13.

Surveillantes :

Mary-Lou Widmer, Geneviève Galliker, Imane Tizniti

Conditions générales en annexe.

Bulletin d'inscription aux Devoirs Surveillés 2015-2016

À rendre à l'école au plus tard le **29 janvier 2016**

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Adresse : _____

NPA/Localité : _____ Téléphone : _____

Classe 3P à 8P : _____ Collège : _____

Natel en cas d'urgence : _____

Participera aux Devoirs Surveillés le/les :

Lundi

Mardi

Jeudi

Retour :

À pied à 17h30

Dès la fin des devoirs

Par ses parents à _____

Date : _____ Signature des Parents : _____

Mézières, le 06.12.15

Association Scolaire Intercommunale du Jorat Case postale 85 1083 Mézières
Devoirs surveillés Forel-Savigny 2015-2016

Association Scolaire Intercommunale du Jorat
Devoirs surveillés **Règlement**

Inscription

L'inscription aux devoirs surveillés se fait au début du semestre. Elle est valable pour l'année avec possibilité de désinscription après le 1^{er} semestre, en informant par écrit la responsable avant le 31 janvier de l'année scolaire en cours.

Les inscriptions en cours de semestre sont acceptées en fonction des places encore disponibles. Nous nous réservons la possibilité de modifier la fréquence proposée en fonction des inscriptions.

Activités durant les séances

Les surveillantes des séances de devoirs surveillés ont les qualités requises pour assurer cette tâche. Elles sont en mesure d'offrir aux élèves une aide ou de leur donner des explications complémentaires au besoin. Toutefois, elles ne peuvent assurer ni un cours privé, ni l'achèvement de tous les devoirs pendant la séance. Dans la mesure du possible, elles signaleront en vert dans l'agenda de l'élève les travaux à terminer et ceux qui n'ont pas été commencés. Dès que l'élève a terminé ses devoirs, différentes activités lui sont proposées (livres, jeux, dessins, etc...).

Cadre de travail

Les devoirs surveillés offrent aux élèves un lieu et un moment pour effectuer leurs devoirs. Les élèves sont tenus de respecter le local et le matériel mis à disposition. Les élèves doivent également adopter un comportement agréable envers la surveillante et leurs camarades. Les incivilités (injures, bagarres, refus de travailler, ...) pourront faire l'objet d'une remarque notée en vert dans l'agenda.

L'élève qui ne respecte pas ce cadre de travail sera renvoyé, après avoir été averti ainsi que ses parents et son maître de classe.

Horaires

Les devoirs surveillés ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h30. Les parents ont toutefois la possibilité de venir chercher leur enfant plus tôt. Cette préférence doit être signalée sur le bulletin d'inscription. L'accueil des enfants a lieu dès 15h30.

Déplacement au local des devoirs surveillés

Si en sortant de l'école, l'élève se trouve dans le village proposant les devoirs surveillés, il s'y rend à pied. S'il est déjà sur place, il attend dans le préau de l'école. Les élèves qui doivent se rendre dans un autre village seront transportés par un bus scolaire dans la mesure des places et horaires disponibles.

Association Scolaire Intercommunale du Jorat Case postale 85 1083 Mézières
Devoirs surveillés Forel-Savigny 2015-2016

Retour au domicile

Les parents se chargent du retour de leur enfant. Il est alors placé sous leur responsabilité.

Absences

En inscrivant leur enfant aux devoirs surveillés, les parents s'engagent à le faire participer régulièrement. **En cas d'absence, ils avertiront la surveillante avant la séance.** À chaque rentrée scolaire, la surveillante donnera à l'élève ses coordonnées. Si occasionnellement l'élève doit rentrer avant l'heure prévue, il remettra un mot signé de ses parents en début de séance.

Conditions financières et tarifs

À l'inscription, un forfait administratif unique de Fr. 25.-- sera facturé pour l'ouverture du dossier, sauf pour les élèves qui ont participé aux devoirs surveillés l'année précédente. **L'annulation en cours de semestre ne donne pas droit au remboursement des séances restantes.** En cas de déménagement, de maladie ou d'accident de longue durée, le remboursement des séances restantes peut être demandé par écrit à la responsable. Les jours fériés, les camps d'hiver ou d'été, les courses d'écoles, sont automatiquement déduits

Le prix est fixé à Fr. 12.-- par séance et par élève. En cas de difficulté, une aide financière est envisageable. La demande doit être déposée à la Municipalité de votre commune.

Contacts

Surveillantes : Mary-Lou Widmer 021 781 21 48
Geneviève Galliker 021 903 53 73
Imane Tizniti 021 903 47 84

Responsable : Muriel Preti 021 903 22 13

Boursière : Liliane Déglon 021 903 29 45

Autorité : **Association Scolaire Intercommunale du Jorat**
Case postale 85 1083 Mézières

Mézières, le 06.12.15